

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

DOMAINES DE
COMPETHENCES
PAR THEME

SOUS-DOMAINE :

TRANSPORT

OBJET
EXPLOITATION
DE LA LICENCE DE
TAXI N°2

SENDRA
Nicolas

DATE DE LA
DECISION :
11/01/2023

DATE DE
L'AFFICHAGE :
11/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2023-01

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTBRUN DES CORBIERES,

Vu la loi n°82-213 du 02 Mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 27 Janvier 1981 règlementant dans le département de l'Aude l'exploitation des taxis,

Vu la loi n°95-66 du 20 Janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitation de taxi,

Vu le décret d'application n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise en date du **07 Juin 2010**

Vu l'autorisation de stationner et de circuler délivrée par le Maire de Montbrun-des-Corbières le **11 Juin 2010** à **Monsieur SENDRA Nicolas,**

Vu la demande de Monsieur Nicolas SENDRA de louer sa licence à Monsieur Jean-Philippe LE LOSTEC,

CONSIDERANT que Monsieur **SENDRA Nicolas** présente toutes les pièces et justifications nécessaires à l'exploitation de ladite licence et à sa location,

ARRETE

Article 1 : Monsieur **Jean-Philippe LE LOSTEC (EIRL LE LOSTEC JP, N°SIRET 910 354 455 00016)**, demeurant **13 Avenue Bernard de Scalès, à ESCALES 11200** est **autorisé** à mettre en service un véhicule de la marque PEUGEOT 5008 immatriculé FX-294-FY à usage de taxi portant le **n°2** sur le territoire de la Commune de Montbrun-des-Corbières, l'emplacement étant fixé sur le parking de la salle des fêtes a la rue Jean Moulin.

Article 2 : L'arrêté sera transmis à la Sous-préfecture de Narbonne, à la brigade de gendarmerie de Lézignan-Corbières et à l'intéressé.

A MONTBRUN DES CORBIERES Le 11/01/2023

Le Maire,
Claude BOUTET.